





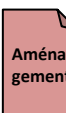

Les visites médicales non périodiques

Les autres examens assurés par le médecin du travail

Indépendamment des examens d'aptitude à l'embauche et périodiques (SIR) ainsi que des visites d'information et de prévention (VIP), le travailleur peut bénéficier **d'autres examens réalisés par le médecin du travail.**



Les autres types de visites médicales

| Type de visite | À la demande de qui ? | Quand ? | Finalité ? |
|--|--|---|--|
| Visite médicale de pré-reprise | <ul style="list-style-type: none"> . Médecin traitant . Médecin conseil des organismes de sécurité sociale . Salarié | Pendant un arrêt de travail d'une durée de plus de 3 mois. | Sauf opposition du salarié , le médecin du travail informe l'employeur et le médecin conseil de ses recommandations en vue de favoriser le maintien dans l'emploi du salarié. |
| Visite médicale de reprise Seule cette visite de reprise met fin à la suspension du contrat de travail | Employeur dès qu'il a connaissance de la date de la fin de l'arrêt de travail En cas de : <ul style="list-style-type: none"> . Après un congé de maternité . Après une absence pour maladie professionnelle . Après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel. . Classement en invalidité 2 | <ul style="list-style-type: none"> . Le jour de la reprise effective du travail . Et au plus tard dans un délai de 8 jours qui suivent la reprise effective du travail. | <ul style="list-style-type: none"> . Vérifier si l'état de santé du salarié est compatible avec le poste de travail du salarié. . Examiner les propositions d'aménagement faites par l'employeur à la suite des préconisations émises lors de la visite de pré-reprise. . Préconiser aménagement, adaptation de poste ou reclassement. . Emettre le cas échéant un avis d'inaptitude  |
| Visite médicale à la demande de l'employeur | Sur demande de l'employeur | Lors d'une problématique ciblée | Solliciter l'avis du médecin du travail.  |
| Visite médicale à la demande du salarié | Sur demande du salarié La demande du salarié ne peut motiver aucune sanction. | Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> . Anticipation d'un risque d'inaptitude | Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> . Engager une démarche de maintien dans l'emploi et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.  |
| Visite médicale à la demande du médecin du travail | Sur demande du médecin du travail | Pour tout travailleur le nécessitant |  |